

OPPOSITION PARLEMENTAIRE ET VOTE DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Le PT fait cavalier seul

L'opposition parlementaire n'est vraisemblablement pas prête, à l'occasion du vote du projet de révision constitutionnelle dimanche prochain, à rééditer son coup du 30 novembre dernier quand elle avait signifié collectivement et de manière fracassante son rejet du projet de loi de finances 2016.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - C'est que, cette fois-ci, la nature du projet et son timing ne plaideraient pas à un remake de ce scénario que l'on ne voudrait pas, en haut lieu, voir réédité à l'occasion du vote du projet de la nouvelle Constitution. Un événement que l'on souhaiterait sans accroc majeur surtout qu'il constitue, selon les voix officielles, «l'épilogue d'un long processus de réformes politiques et l'amorce d'une nouvelle ère, celle de la consécration effective de l'Etat civil». Soit, tout le contraire de l'appréciation que fait de ce projet, l'opposition qui y voit «tout sauf une Constitution de l'Etat mais celle d'un système trop soucieux de sa pérennité». Cela pour le fond mais pour la forme que prendra ce rejet, les concertations quant à unifier l'option des divers groupes parlementaires se pour-

suivent toujours. Mais il est invraisemblable qu'une démarche unitaire puisse être retenue au vu des enjeux de ce vote et de ses répercussions. Ajouter à cela un fait têtue, c'est que bien de ces partis n'ont pas totalement rompu d'avec l'agenda du pouvoir au risque de laisser des plumes une fois la nouvelle Constitution adoptée, les élections législatives étant dans une année seulement. Aussi, le pouvoir n'est pas resté les bras croisés, ayant le souci permanent de bien faire les choses. D'où la décision d'élargir aux groupes parlementaires, la commission conjointe des bureaux des deux Chambres du Parlement, chargées des préparatifs du congrès de dimanche prochain. Une démarche qui a eu son effet immédiat, celui de voir le PT y répondre favorablement au moment où le reste de l'opposition a décliné



Louisa Hanoune.

l'offre, le FFS et Nahda ayant carrément signifié, d'ores et déjà, leur boycott du cérémonial du début de la semaine prochaine. Il est vrai qu'au sein du parti que préside Louisa Hanoune, l'on est soucieux de ne pas se faire représenter dans ladite commission mixte par le groupe des députés dissidents mené par Salim Labatcha. Un facteur que Lakhdar Benkhellaf du FJD, dira «comprendre parfaite-

ment» au vu de la féroce campagne menée contre ce parti ces derniers temps. Mais pas que cela, car au PT, on estime que la position à l'égard de ce projet de révision de la Constitution n'est pas encore tranchée. On a dû, d'ailleurs, convoquer une session extraordinaire du comité central du parti, demain vendredi, pour approfondir les débats et arrêter la décision finale», comme nous le

souignera le chef du groupe parlementaire et membre de la direction nationale du PT. Djelloul Djoudi refusera de parler d'une quelconque tendance lourde au sein du parti, sa patronne n'ayant pas cessé de vilipender le projet en dépit, comme elle l'a souligné plus d'une fois, «des avancées éparses contrariées par d'autres antidémocratiques», allant jusqu'à le qualifier de «fourre-tout» où l'on trouve, selon elle, «une chose et son contraire». Et c'est ce même souci d'une indu-représentation le jour du vote, dimanche prochain, de ce projet de révision constitutionnelle, qui amènera inéluctablement le PT à opter pour la participation à ce scrutin. Ce qui exclut, donc, de facto, tout mot d'ordre commun à toute l'opposition parlementaire, à supposer même que le MSP, Nahda et autres FJD et UFDS emboîtent le pas au FFS et Nahda.

Ceci même si chez le MSP et le FJD, on ne perd pas espoir de voir l'opposition parlementaire adopter une position commune à l'égard de ce projet de révision constitutionnelle.

M. K.

BETATACHE AHMED À PARTIR DE LAKHDARIA :

«L'actuel projet de révision est une énième violence constitutionnelle»

Présent hier à Lakhdaria aux côtés d'Ali Laskri, membre du présidium du FFS, à l'occasion d'une cérémonie organisée par la section FFS de Lakhdaria en hommage à Hocine Aït Ahmed, le député de Bouira, Betatache Ahmed qui évoquait le parcours politique de Hocine Aït Ahmed, s'est longuement attardé sur l'assemblée constituante qui était l'une des premières revendications du défunt au lendemain de l'indépendance.

Le conférencier, qui s'exprimait au niveau de la salle de cinéma Djerrah en présence de dizaines de militants et élus du parti, a rappelé à l'assistance les principes fondamentaux de Hocine Aït Ahmed qui avait dès le départ, compris en visionnaire qu'il était, les bienfaits d'une véritable démocratie, laquelle démocratie ne pouvait être bâtie sans une Constitution issue du peuple. «Une Constitution rédigée par les représentants du peuple élus à cet effet et siégeant dans cette assemblée constituante dont l'unique objectif est de rédiger une Constitution qui sera l'émanation du peuple», expliquera-t-il.

Et là, le conférencier rappellera le premier coup d'Etat fait à la première assemblée constituante lorsque le Président Ben Bella imposa une Constitution rédigée par une poignée de gens dans un cinéma et hors de l'assemblée constituante, et la démission de Hocine Aït Ahmed et de Ferhat Abbas de cette assemblée pour ne pas cautionner le coup d'Etat fait à cette première Constitution du pays. Betatache dira que tous les Présidents qui se sont succédé avaient élaboré chacun une Constitution sur mesure. «La première Constitution a été rédigée dans un cinéma et depuis, le cinéma se poursuit jusqu'à nos jours, où chaque Président nous sort sa propre Constitution mais toujours loin de la légitimité populaire qui devait être le principe cardinal d'une Constitution d'un pays», dira-t-il icro-

quement avant de rappeler la revendication permanente du FFS et de Hocine Aït Ahmed, à savoir la constituante qui aura pour mission la rédaction d'une Constitution qui sera l'émanation du peuple ; «une Constitution qui sera vraiment la loi fondamentale du pays et qui sera au-dessus de tous, y compris le président de la République». Aussi, et partant de ce principe, c'est tout naturellement que le conférencier

dira que les députés du FFS, lui compris, «avons décidé de ne pas aller au Palais des nations afin de ne pas cautionner cette énième violence constitutionnelle, une Constitution faite loin du peuple et rédigée dans des bureaux».

Enfin, le conférencier rappelle que pour garantir les conditions idéales pour l'élection d'une assemblée constituante qui aura pour mission de rédiger la loi fondamentale du pays, il faut qu'il y ait assainissement du climat politique qui est pollué actuellement.

Un climat caractérisé par des crises multiples, comme le rappellera auparavant Ali Laskri qui dira que le pays traverse des crises politique, économique, sociale et même morale.

Y. Y.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

M. Sellal présentera le texte aujourd'hui devant les membres de la Commission parlementaire

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, présentera, aujourd'hui, le projet de révision constitutionnelle devant les membres de la Commission parlementaire conjointe, a annoncé le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, en sa qualité de président du Parlement.

M. Bensalah qui a présidé la cérémonie de l'installation de la Commission conjointe, a expliqué dans une allocution que «le Premier ministre présentera le texte de projet de révision constitutionnelle et répondra aux préoccupations des parlementaires et débatera avec eux des amendements proposés».

Pour leur part, «les chefs des groupes parlementaires auront l'occasion d'intervenir lors de la séance plénière du Parlement consacrée au vote du projet de révision constitutionnelle, pendant dix (10) minutes, et ce dans le cadre

de l'élargissement du cercle de la pratique parlementaire», a-t-il ajouté. Expliquant la procédure mise en œuvre, le président du Conseil de la nation a noté que le texte sera soumis au vote dans sa globalité et ne peut être «débat-tu».

M. Bensalah a saisi l'occasion pour apporter des éclaircissements concernant ce qu'il a appelé une «confusion», par rapport à la procédure adoptée par le Parlement, précisant que celle-ci est la même que lors des précédentes sessions. «La seule différence cette fois-ci est qu'habituellement les réunions de concertation (entre les bureaux des deux Chambres) se tiennent avant la tenue de la session», a-t-il dit, rappelant que le décret présidentiel a convoqué le Parlement pour le 3 février.

«La seule différence est que lesdites réunions de préparation, pour la présente révision constitutionnelle, ont eu lieu durant la session ouverte jusqu'à épuisement de l'ordre du

jour», a-t-il précisé. Par ailleurs, le président du Parlement a qualifié le travail de la commission installée de «très important», dans la mesure où il permettra la concrétisation d'un «projet historique» pour l'avenir du pays, «à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution qui ouvre une «perspective prometteuse» pour le pays.

Il a indiqué, en outre, que la séance plénière consacrée au projet de révision constitutionnelle aura pour ordre du jour l'adoption du règlement intérieur de la session, l'intervention du Premier ministre, Abdelmalek Sellal pour la présentation du texte, l'intervention des chefs des groupes parlementaires et enfin la lecture du rapport préliminaire de la Commission conjointe. Il est prévu aussi, que la session observe une pause afin de permettre aux membres de la Commission parlementaire conjointe d'élaborer leur rapport définitif pour soumettre le texte par la suite au vote.

(APS)



Betatache Ahmed.

Photo : DR